



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 25 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le vingt-cinq du mois de NOVEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	27
POUR :	27
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	19/11/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. SEBANI S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :
Mme Elodie JOURDAN à M. Daniel SPAGNOU
Mme Sylvia ODDOU à Mme Christine REYNIER
Mme Nicole PELOUX à Mme Colette RODRIGUEZ
M. Anthony MUNS à Mme Léa PAYAN
M. Sylvain JAFFRE à Mme Stéphanie SEBANI

ABSENT EXCUSE : FERAUD S.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

M. BRUNET Michel, membre de cette association, ne prend pas part au vote.

2024-10-06-SF

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE 2024 A L'ORGANISATION DES « NUITS DE LA CITADELLE »

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la renommée internationale du Festival « Les Nuits de la Citadelle » qui accueille chaque année quelque 6000 spectateurs, principal événement culturel de cette envergure dans le département joue un rôle majeur dans l'animation de la Citadelle et dans l'attractivité touristique de Sisteron

CONSIDERANT que la commune de Sisteron apporte depuis toujours un soutien financier à l'organisation de cette manifestation qui a connu un très grand succès en 2024 par la très haute qualité des artistes qui se sont produits, il y a lieu d'établir une convention pour matérialiser ce concours financier.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à ATM une participation financière forfaitaire de 41.000 € dans le cadre de l'organisation de la saison 2024 du Festival « Les Nuits de la Citadelle » (imputation au compte 65888 au titre la programmation culturelle de l'exercice 2024).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 27 voix POUR

ATTRIBUE une participation financière forfaitaire de 41.000 € à l'association Arts, Théâtre, Monuments (ATM) pour l'organisation de la saison 2024 du Festival « Les Nuits de la Citadelle ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec ATM

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65888 du Budget Primitif 2024

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 27/11/2024 à 11h03

REÇU EN PREFECTURE
le 26/11/2024

Application agréée E-legalite.com

CONVENTION

Attribution d'une participation forfaitaire annuelle pour l'organisation du Festival « Les Nuits de la Citadelle »

L'association Arts, Théâtre, Monuments (ATM) a notamment pour objet l'organisation de manifestations à caractère artistique et culturel.

Depuis plus de 60 ans, elle organise, chaque année, un festival de musique danse et théâtre « Les Nuits de la Citadelle », qui a acquis, au fil du temps, une renommée internationale. Cette manifestation, de la plus haute qualité artistique, accueille chaque année quelque 6000 spectateurs.

Seul évènement culturel de cette envergure dans le département, Les Nuits de la Citadelle jouent un rôle majeur dans l'animation de la Citadelle et dans l'attractivité touristique de Sisteron et ont connu un très grand succès en 2024 par la très haute qualité des artistes qui se sont produits

Pour l'organisation de cette manifestation, la Commune s'engage à verser à ATM une participation forfaitaire de 41.000 € pour la saison 2024.

Fait à Sisteron, le 26 novembre 2024

ATM
Le Président
Jean-Louis RE

Le Maire
Daniel SPAGNOU